

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 001/AONR/RC/CNG/CIPM/2020 DU 20/04/2020 POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE NGOUMOU: PHASE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du diagnostic territorial dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols de la COMMUNE DE NGOUMOU.

Le présent appel d'offres fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt N°0001/ASMI/MINH DU/2020 DU 08 JANVIER 2020 POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE DANS CERTAINES COMMUNES DU CAMEROUN ET POUR L'ACTUALISATION DE L'ETUDE SUR LA LOI REGISSANT L'URBANISME AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE.

2. Consistance des prestations

Cette étude vise à élaborer le diagnostic territorial de la commune de NGOUMOU en vue de cadrer le développement de la Commune de NGOUMOU à travers une organisation des zones urbaines et à urbaniser, une protection des zones naturelles et une réglementation de l'occupation du sol pour un développement socio-économique et spatial harmonieux et durable. De manière spécifique, il s'agira pour le prestataire

de :

- Actualiser la cartographie de base ;
- Faire un état des lieux assorti d'un bilan diagnostic de la situation actuelle ;
- Dégager la vision de la commune, les orientations stratégiques, les objectifs et axes de développement ;
- Produire un rapport diagnostic.

L'étude sera réalisée suivant les étapes ci-après :

- Etape 1 : Elaboration de la cartographie de base
- Etape 2 : Enquêtes de terrain, état des lieux et analyse diagnostic de la commune
- Etape 3 : Formulation de la vision, orientations stratégiques, objectifs et axes de développement

3. Coût prévisionnel

Le montant prévisionnel des prestations est estimé à cinquante millions (50 000 000) de FCFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des études est de sept (07) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux candidats figurant sur la liste restreinte élaborée après appel à manifestation N°0001/ASMI/MINH DU/2020 DU 08 JANVIER 2020 POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE DANS CERTAINES COMMUNES DU CAMEROUN ET POUR L'ACTUALISATION DE L'ETUDE SUR LA LOI REGISSANT L'URBANISME AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE.

Il s'agit de :

N°	CONSULTANTS	ADRESSES
1	Gpt POLYGONE SARL/F.N&A CAMEROUN	BP: 33872 Yaoundé; Tél: 243 555 506

2	Gpt ENSERBAT TP/ENSERBAT SARL/URBANITY CONSULTING TP	BP :11 336 Yaoundé; Tél: 699 41 33 49/674 75 24 24
3	AGORA CONSULTING	BP : 6583 Yaoundé; Tél: 222 21 09 45/242 01 10 82
4	BREIT CONSULTING	BP :31 449 Yaoundé; Tél:677 11 14 85/677 11 14 87
5	Gpt ICE/ERA/CAFAD	BP : 13 183 Yaoundé; Tél:677 85 80 00/698 60 54 88

6. Financement

L'étude objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, Exercice 2020.

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au à la Mairie de Ngoumou dès publication du présent avis.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Mairie de Ngoumou, Service Technique, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de 50 000 (cinquante mille) FCFA payable à la Recette Municipale de Ngoumou.

Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés chacun sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et

3), seront placées dans un grand pli extérieur scellé portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question. Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO, séparées par des intercalaires de couleur identique et reliées.

9. Remise des offres

Chaque offre, sous peine de rejet, sera rédigée en français ou en anglais, et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, et devra parvenir sous plis fermés, à la Mairie de Ngoumou, au plus tard le 13/05/2020 à 11 heures, heure locale. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°001/AONR/RC/CNG/CIPM/2020 DU 20/04/2020
POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE
DE NGOUMOU. PHASE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL
FINANCEMENT : BIP MINH DU, Exercice 2020
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances (la liste figure dans la pièce 13 du DAO), dont le montant est fixé à Un million mille (1 000 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou toute autre autorité administrative (Gouverneur, préfet, sous-

préfet, '), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées d'au plus trois (03) mois ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable et un délai de 48 heures accordé au(x) soumissionnaires(s) pour en produire.

12. Ouverture des plis

Elle se fera en deux temps ainsi qu'il suit :

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 13/05/2020 Au plus tard à 12 heures précises dans la salle de délibération de la Mairie de Ngoumou L'ouverture des offres financières sera faite au terme de l'analyse des offres techniques pour les soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 points sur 100 (70/100).

Seuls les soumissionnaires concernés peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

Absence ou non-conformité des pièces requises aux prescriptions du présent DAO après un délai de 48 heures

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié ;

Présence d'une information financière dans l'offre administrative ou technique ;

Note technique inférieure à 70/100.

Critères essentiels

Personnel Clé ———- 55 points ;
Références du consultant ———- 25 points ;
Matériel à mobiliser———- 05 points ;
Planning et méthodologie proposée ——— 15 points ;
Seules les soumissions dont les propositions techniques justifient d'une note supérieure ou égale à soixante et dix (70/100) seront éligibles à l'analyse des offres financières.

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité ' coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note globale finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$\text{Ng} = \underline{80 \times \text{Note technique (Nt)} + 20 \times \text{Note financière (Nf)}}$$

100

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante :
Soit Fm le montant de la proposition la mieux disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la mieux disante sera obtenue par la formule :

$$\text{Nf} = \underline{100 \times \text{Fm}}$$

F

Fm = le montant de la proposition la mieux disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

16. Renseignements complémentaires

- Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la mairie de Ngoumou, Service technique, aux heures ouvrables.
- Pour toute dénonciation de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Additif de l'appel d'offres

Des additifs éventuels pourront être apportés au présent DAO en respect de la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 17 Avril 2020

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

[Télécharger le DAO](#)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL RESTREINT
N° 006/AONR/CPB/SG/C1PMSP/2020
DU 06 AVRIL 2020 POUR
L'ELABORATION DU PLAN
D'OCCUPATION DES SOLS DE LA**

COMMUNE DE PETE-BANDJOUN « EN PROCÉDURE D'URGENCE » FINANCEMENT : BIP MINH DU, Exercices 2020 et suivant

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de PETE-BANDJOUN. Il fait suite à la manifestation N° 0001/ASMI/MINH DU/2020 du 08 janvier 2020 pour l'élaboration des documents de planification urbaine dans certaines communes du Cameroun et pour l'actualisation de l'étude sur la loi régissant l'urbanisme au Cameroun au titre de l'exercice budgétaire 2020 (eti procédure d'urgence).

2. Consistance des prestations

Cette étude vise à ceder la développement de la Commune de Pete-Bandjoun à travers une organisation des zones urbaines et à urbaniser, une protection des zones naturelles et une réglementation de l'occupation du sol pour un développement socio-économique et spatial harmonieux et durable.

De manière spécifique, Il s'agira pour le prestataire de :

- Actualiser la cartographie de base ;
- Faire un état des lieux assorti d'un bilan diagnostique de la situation actuelle ;
- Dégager la vision de la commune, les orientations stratégiques, les objectifs et axes de développement ;
- Produire un rapport diagriostic ;
- Produire un rapport diagnostique ;
- Programmer les besoins et de formuler les scénarii d'aménagement ;

- Produire le rapport des scénarii d'aménagement ;
- Développer le scénario retenu et d'élaborer du règlement d'urbanisme ;
- Produire le rapport justificatif ;
- Produire le règlement d'urbanisme.

L'étude sera réalisée en deux (02) tranches successives, une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Au lancement de chaque tranche, le Consultant produira un rapport de mise en oeuvre précisant la méthodologie qu'il compte déployer pour la bonne exécution des prestations. La tranche ferme sera réalisée dans le cadre du BIP MINHDU 2020. Elle sera consacrée à l'élaboration du diagnostic territorial de la commune. Elle s'exécutera en trois étapes :

- Étape 1 : Élaboration de la cartographie de base
- Étape 2 ; Enquêtes de terrain, état des lieux et analyse diagnostic de la commune
- Étape 3 ; Formulation de la vision, orientations stratégiques, objectifs et axes de développement

La tranche conditionnelle sera prise en charge dans le cadre du BIP MINHDU 2021 à la suite de la tranche ferme. Elle sera consacrée à la programmation des besoins et à la production du dossier complet du POS.

- Tranche conditionnelle :
 - o Étape 4 : Programmation des besoins et Formulation des scénarii d'aménagement
 - o Étape 5 : Développement du scénario retenu et élaboration du règlement d'urbanisme

3. Coût prévisionnel

Le montant prévisionnel des prestations est estimé à quatre-vingt-quinze millions (95 000 000) de FCFA dont 45 000 000 pour la tranche ferme et 50 000 000 pour la tranche conditionnelle.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des études est de six (06) mois à compter

de la date de notification de l'ordre au service de démarrage des prestations.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux candidats figurant sur la liste restreinte élaborée après appel à manifestation d'intérêt N° 0001/ASMI/MINHDU/2020 du 08 janvier 2020 pour l'élaboration des documents de planification urbaine dans certaines communes du Cameroun et pour l'actualisation de l'étude sur la loi régissant l'urbanisme au Cameroun au titre de l'exercice budgétaire 2020 (en procédure d'urgence)

6. Financement

L'étude objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget "d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, Exercices 2020 et suivant

7. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Pete-Bandjoun, sis à de l'hôtel de Ville de Bandjoun (porte 219) dès publication du présent avis.

8. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu auprès de la Mairie de Pete-Bandjoun, sis à de l'hôtel de Ville de Bandjoun dès publication du présent avis, contre Versement d'une somme non remboursable de 75 000 (soixante-quinze mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Mairie de Bandjoun

9. Remise des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés chacun sous simple enveloppe dont:

Volume 1 : Pièces administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces Constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3),

seront placées dans un grand pli extérieur sôeilé portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question. Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO, séparées par des intercalaires de couleur identique et reliées.

Chaque offre, sous peine de rejet, sera rédigée en français ou en anglais, et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, et devra parvenir dans les Services de l'Autorité Contractante, à la Mairie de Pete-Bandjoun, sis à de l'hôtel de Ville de Bandjoun (porte 219). Au plus tard le 27 AVRIL 2020 à 10 heures précises, heure locale, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT DU 06 AVRIL 2020 POUR
L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE
PETE-BANDJOUN « EN PROCEDURE D'URGENCE »
FINANCEMENT : BIP MINH DU, Exercices 2020 et suivant
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances (la liste figure dans la pièce 13 du DAO), dont le montant est fixé à un million neuf cent mille (1 900 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou toute autre autorité administrative (Gouverneur, préfet, sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement

Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées d'au plus trois (03) mois ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions conformes aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable et un délai de 48 heures accordé au(x) soumissionnaire(s) pour en produire.

12. Ouverture des plis

Elle se fera en deux temps ainsi qu'il suit :

- L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 27 AVRIL 2020 à 11 heures précises.
- L'ouverture des offres financières sera faite au terme de l'analyse des offres techniques pour les soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 points sur 100 (70/100).

Seuls les soumissionnaires présélectionnés peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée avec une procuration légalisée.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- A Absence ou non-conformité des pièces requises aux prescriptions du présent DAO après un délai de 48 heures
- B. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- C. Omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié ;
- D. Présence d'une information financière dans l'offre administrative, ou technique .
- E. Note technique inférieure à 70/100.

2 Critères essentiels

- A. Personnel Clé 55 points ;
- B. Références du consultant 25 points ;
- C. Matériel à mobiliser 05 points ;

D. Planning et méthodologie proposé 15 points;
Seules les soumissions cJont les propositions techniques justifient d'une note supérieure ou égale, à soixante et dix (70/100) seront éllgibles à l'analyse des offres financières..

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité – coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note globale finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N_g = (80 \times \text{Note technique}(N_t) + 20 \times \text{Note financière}(N_f)) / 100$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante :

Soit Fm le montant de la proposition la mieux disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la mieux disante sera obtenue par la formule :

$$N_f = 100 \times \frac{F}{F_m}$$

F

Fm = le montant de la proposition la mieux disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'heure ouvrable sise à la mairie de Pete-Bandjoun.

BANDJOUN le 06 Avril 2020

Le ADJOINT AU MAIRE

FOKOUA Hélène

[Télécharger le DAO](#)